



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 6 novembre 2019 à 18h00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ après la 1 ^{ère} délibération
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	Pouvoir de Christian REBELLE
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
ENTRELACS	Claude GIROUD
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Eric DARDENNE	Directeur de la CTLB
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Benjamin DROMARD	Responsable Déplacements
Julie ECALARD	Responsable Communication et des relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable des assemblées et du juridique
Matilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 octobre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 14 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 21 présents, et 22 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 12 Année : 2019

Exécutoire le : 14 NOV. 2019

Affichée le : 14 NOV. 2019

Visée le : 14 NOV. 2019

ASSAINISSEMENT

Systeme d'assainissement d'Entrelacs (commune déléguée d'Albens) – Demande de subvention - Respect de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement

Monsieur le Président rappelle la démarche engagée par Grand Lac concernant le système d'assainissement de la commune d'Entrelacs (commune déléguée d'Albens), non conforme depuis 2013 du fait de la surverse au milieu naturel d'environ 25% des effluents collectés annuellement par le réseau d'eaux usées.

A ce titre, le scénario d'un raccordement des effluents du système d'assainissement de la commune sur la station Centre a été retenu. Ce projet prévoit la conservation du bassin de stockage restitution d'Albens et le refoulement des effluents depuis cet ouvrage jusqu'à la commune de La Biolle. Ce projet permettra à terme de supprimer les stations d'épuration de Saint Girod et de Mognard Sauvage, et de les raccorder sur cet ouvrage de transit.

Dans ce cadre général, Monsieur le Président rappelle la délibération du 4 juillet 2019 portant demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation de ces travaux.

Dans le cadre de cette demande de subventions, l'Agence de l'Eau demande au maître d'ouvrage de réaliser cette opération d'assainissement collectif selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Afin de respecter cette procédure de l'Agence de l'Eau, Monsieur le Président propose d'inscrire au cahier des charges de consultation des entreprises l'obligation de respecter la Charte Qualité nationale pour la pose des réseaux d'assainissement.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le respect de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- S'ENGAGE à réaliser cette opération d'assainissement collectif selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- S'ENGAGE à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Aix-les-Bains, le 6 novembre 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 20
- Votants : 22
- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Assainissement - Système d'assainissement d'Entrelacs (commune déléguée d'Albens) - Demande de subvention - Respect de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement

Date de transmission de l'acte : 14/11/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 14/11/2019

Numéro de l'acte : d3026 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20191106-d3026-DE

Date de décision : 06/11/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions